



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## programmes

Question écrite n° 52892

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'opportunité de développer une initiation au droit dans le cursus des élèves. Cette initiation pourrait, par exemple, s'insérer dans le cadre de l'enseignement de l'instruction civique. Il lui demande, par conséquent, des précisions sur ses intentions en cette matière.

### Texte de la réponse

La prise en compte du degré de maturité des élèves, des contraintes de leur emploi du temps, de la cohérence de leur cursus scolaire a justifié l'introduction, au niveau du lycée, d'un enseignement d'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) dans lequel le droit apparaît bien comme un savoir nouveau (BO hors-série. n° 6 du 31 août 2000). En classe de première, la problématique « Institutions et pratiques de la citoyenneté » permet, par exemple, de présenter les institutions judiciaires et d'introduire des connaissances précises à partir de thèmes variés (prud'hommes et législation du travail, tribunal de commerce et technologie de la vente, autorité légitime et tribunaux d'exception etc.). En classe terminale, la problématique « La citoyenneté à l'épreuve des transformations du monde contemporain » permet de s'interroger sur des thèmes comme celui de l'indépendance de la justice ou bien le rôle des juges dans nos démocraties. Le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a bien la volonté de mieux affirmer encore la part essentielle que prend le système éducatif dans la formation de citoyens autonomes et responsables en sensibilisant et initiant les élèves à la démarche juridique, tout en veillant à l'équilibre nécessaire de leur emploi du temps déjà chargé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52892

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9609

**Réponse publiée le :** 8 mars 2005, page 2446